



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 14 décembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-12-14_2552

**Modification du tableau des effectifs de
l'Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre à 18h30 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 8 décembre 2021. Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le caractère public de la séance est respecté par la retransmission de la séance en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	P. Garzon	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	B. Marcillaud	C
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	P. Gaudin	C
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	G. Conan	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		C
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	A. Benbetka	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		C
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		C
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Représentée	S. Daumin	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		-
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	C. Lefebvre	P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		C
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	R. Marchand	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		-
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Absente		-
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présent		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	C. Vielhescaze	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	S. Bénéteau	C
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Présente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		A
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	JP. Vic	A
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	C. Pecqueux	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		C
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		C
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Représentée	T. Panetta	A
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	JL. Maître	C
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	JL. Maître	C
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		C
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	P. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	C. Delahaie	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		A
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	A. Benbetka	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	I. Lorand	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. Mraïdi	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	C. Vala	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. Bell-Iloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	S. Bénéteau	C
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	P. Bell-Iloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	C. Janodet	P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	F. Sourd	C
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	D. Beucher	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	AG. Leydier	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		C
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		C
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	C. Pecqueux	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	G. Lafon	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	B. Ebode Ondobo	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	L. Dexavary	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	F. Sourd	C
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	T. Panetta	A
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	A. Troubat	C
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		A
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	R. Marchand	P
Fresnes	M. PIROLLI Yann	Représenté	M. Leprêtre	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	C. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	J. Berenger	C
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	.A. Lipietz	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	D. Beucher	P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		C
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Yavuz	C
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Absent		-
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	B. Marcillaud	C
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. Aggoune	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		C
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		C
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	I. Lorand	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		A
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	J. Berenger	C
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		C
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	A. Troubat	C
Délégation Savigny-sur-Orge à titre consultatif	M. PELISSIER Pierre	Absent		
	Mme TOULLEC Jeannine	Absente		

Secrétaire de Séance : Monsieur Clément Pecqueux

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire 5 sièges vacants : 1 Arcueil / 4 Savigny-sur-Orge			97
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2548 à 2633	46	47	93

Exposé des motifs

1- Transformation de postes

Pour contribuer au bon fonctionnement de différents pôles de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, il convient de procéder aux transformations suivantes pour mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des mouvements du personnel et des recrutements réalisés :

Grades	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Adjoint administratif	TC	1	suppression
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} Classe	TC	1	suppression
Ingénieur en chef	TC	1	suppression
Assistant conservation Principal 2 ^{ème} CL	TC	1	suppression
Brigadier-chef principal	TC	1	suppression
Rédacteur Principal 1 ^{er} CL	TC	1	suppression
Adjoint technique	TC	1	suppression
Adjoint technique	TC	1	création
Adjoint technique	TC	1	création
Ingénieur en chef hors classe	TC	1	création
Assistant de conservation	TC	1	création
Attaché	TC	1	création
Rédacteur Principal 2 ^{ème} CL	TC	1	création
Technicien	TC	1	création

2- Autorisation de recrutement d'agent contractuel sur un emploi permanent de catégorie A

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent contractuel selon les conditions suivantes :

- Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser,
- Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A),
- Détention des niveaux de diplômes requis,
- Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.

2-1 Chef.fe de mission relations entreprises (H/F)

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux

Activités relatives au poste

Le poste fait partie de l'équipe d'animation de l'équipe endogène en charge de l'accompagnement des entreprises et de l'entrepreneuriat au sein du pôle développement économique et emploi *aux côtés de l'autre chef de mission « Entrepreneuriat et équipements » et du chef de projet « Ressources »*. Il aura comme rôle de piloter l'offre de services du pôle en matière d'accompagnement des entreprises.

I. Activités relatives au poste

- Elaboration et mise en œuvre de la feuille de route du pôle,
- Pilotage et management de l'équipe,
 - Pilotage des projets et appui auprès des agents,
 - Animation et réunions d'équipes, gestion du personnel...

- Participation au Codir, réunions de coordination avec les autres responsables de l'équipe endogène, participation aux instances internes EPT,
- Relations avec les partenaires institutionnels, les acteurs économiques, et participation au comité des partenaires,
- Référent direct de certaines villes et appui des référents villes de son équipe,
- Prise en charge de dossier spécifiques (conventions...).

Missions spécifiques :

- Contribution au développement et déploiement de l'offre de services en matière d'accompagnement des entreprises,
- Mise en œuvre de l'offre de services en matière d'accompagnement des entreprises,
- Conception et mise en œuvre des événements économiques liées à la relation entreprise en coordination avec les référents des villes et en lien étroit avec le chef.fe de projet chargé de l'animation économique,
- Prise en charge de dossiers spécifiques (conventions, clubs des entreprises...),
- Suivi/accompagnement de l'appui RH,
- Suivi du budget lignes "DEE Accompagnement",
- Pilotage de la politique de communication dans le domaine en lien avec autres chefs de mission.

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-2 Chargé.e de missions aménagement et urbanisme projets des berges et ZAC Pologne Villeneuve-Saint-Georges (H/F)

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux.

Activités relatives au poste

Le.La chargé.e de missions aura en charge le suivi des projets suivants :

- La coordination du projet de renaturation des berges de l'Yerres

Identifié à l'échelle de la ville comme l'interlocuteur du projet d'aménagement des berges et du secteur de la confluence, le chargé de missions participe aux différentes instances de travail de la ville et prépare les décisions.

En relation avec les partenaires signataires de la convention financière (SYAGE, CD94, Agence de l'eau, DRIEA94, MGP, et l'EPA pilote technique et administratif de la convention), ses missions recouvrent :

- Le suivi technique pour le compte de la ville et l'EPT,
- La représentation de l'EPT et de la ville dans les instances techniques de gouvernance du projet,
- L'animation des modalités de concertation en relation avec la ville,
- La préparation de l'extension de la convention financière à la phase 2,
- Le suivi des réflexions à l'échelle du site de la confluence.

- Le pilotage de la ZAC de la Pologne

Créée en 2014, sur 7 hectares, cette ZAC est située en zone C du PEB de l'aéroport d'Orly. Le site est aujourd'hui occupé, de façon plutôt hétérogène, par environ 400 personnes, notamment des membres de la communauté des Gens du voyage sédentarisés. La programmation prévue au dossier de création, d'environ 450 logements et 17 000 m² de locaux commerciaux, est questionnée par l'Etat au regard du nombre de personnes qui pourraient être exposées aux nuisances sonores. Le projet urbain doit aujourd'hui s'inscrire dans un paysage en mutation avec l'arrivée du Câble A, la requalification de la RD136, la mise en œuvre d'une interface indispensable avec le NPNRU Plateau et les évolutions du tissu commercial alentour. Outre l'évolution de la programmation et la question du relogement des occupants, il s'agira d'anticiper les évolutions nécessaires du traité de concession qui s'achève à l'automne 2022 et de relancer la dynamique partenariale autour de cette opération, sur la base de l'étude urbaine à lancer en 2021 par la SADEV 94.

- Autres projets urbains :

○ **Reconversion du Fort de la BSPP**

Représentatif de l'architecture militaire du XIX^{ème} siècle, le Fort de Villeneuve-Saint-Georges est situé sur les hauteurs de la partie Sud de la ville et s'étend sur 11 hectares. Ce fort appartient toujours à l'armée, il est affecté à la formation des Sapeurs-Pompiers de Paris depuis 1966 et fermera en 2022. La ville de Villeneuve-Saint-Georges souhaite accompagner sa mutation ou sa reconversion.

○ **Aire d'accueil des gens du voyage**

Participer aux réunions pilotées par le département et la préfecture du Val-de-Marne sur cette thématique, la commune dispose de 9 emplacements (17 places caravanes) dans cette aire d'accueil intercommunale (15 emplacements et 29 places au total).

○ **OAP rue des Sapeurs-Pompiers de Paris**

Suivre avec les services de la ville cette OAP contenue au PLU communal qui prévoit la réalisation d'habitats adaptés et terrains familiaux à proximité d'un secteur de jardins familiaux où des conventions d'occupation précaire ont été signées.

○ **Suivi de la Martiniquaise**

La Martiniquaise, entreprise déjà installée sur l'Avenue du Pr. Kennedy, hors ZAC, et qui cherche à s'agrandir à hauteur de 5000m², de s'étendre sur les parcelles adjacentes à l'angle avenue Kennedy et avenue de la Fontaine St Martin. Accompagner avec les services de la ville et de l'EPT cette entreprise dans son projet ou dans son évolution.

○ **Suivi du projet Téléal (téléphérique)**

La réalisation du téléphérique urbain qui va désenclaver le secteur du Plateau, notamment la partie au sud de l'avenue Kennedy entre le lycée et le futur terminus du Téléal et améliorer le maillage viarie pour faciliter les cheminements. La priorité est notamment donnée à la rupture actuelle entre le Bois et le reste de la ville.

Le Maire craint que l'arrivée prochaine du Téléal n'engendre une problématique quant à l'offre de stationnement sur le secteur avec l'arrivée des riverains des autres communes. Il est nécessaire de suivre avec les services de la ville cette problématique en lien avec la ZAC de la Pologne, l'étude du quartier du Plateau et les activités telle la Martiniquaise.

○ **Suivi de l'étude urbaine du quartier du Plateau (NPRU)**

En partenariat avec les autres services de l'EPT (renouvellement urbain) suivre l'étude urbaine du quartier du plateau qui a des implications fortes avec la ZAC de la Pologne, l'arrivée du Téléal, les entreprises et les équipements publics.

Cette étude doit permettre aux élus de valider le projet de mutation tels que la stratégie foncière, la trame d'espaces publics, les évolutions des équipements publics ...

Missions générales du poste

Volets urbain, opérationnel et technique de chacun des projets :

- Pilotage en lien avec la ville des différentes procédures nécessaires à la mise en œuvre des projets : ZAC ou concession d'aménagement, conventionnement en PUP, SRU...
- Coordination avec les différents services de la ville, en lien avec les porteurs de projets (promoteurs, architectes, bailleurs...) dans un objectif d'amélioration des projets pour les habitants et usagers,
- Vérification de la cohérence des projets et de leur conformité avec les documents d'urbanisme en lien étroit avec le service droit des sols ; mise en œuvre de l'évolution des documents d'urbanisme, réalisation des enquêtes publiques (déclassement, ...) lorsque cela est nécessaire,
- Suivi, en lien avec les directions des Espaces publics de la Ville et de l'EPT, des projets de création de voiries, d'espaces publics et d'espaces verts prévus dans le cadre des projets,
- Il ou elle analyse les évolutions techniques ou financière des projets pour aider à la décision les élus et les équipes de la ville,
- Il ou elle représente la collectivité à des réunions techniques avec les partenaires institutionnels,
- Il ou elle assiste et conseille les élus lors des comités de pilotages,
- Il ou elle participe aux réunions de coordination AMO/OPCU missionnées par la ville,
- Suivi de l'urbanisme transitoire et des opérations de démolitions / déconstructions et de réemplois.

Volet foncier :

- Mise en œuvre et suivi des conventions d'action et de portage foncier avec les partenaires fonciers, aménageurs et services de la Ville,
- Suivi et mise à jour des droits de préemption urbains et droits de priorité (délégations, périmètres...),
- Suivi des conventions d'occupation précaires avec le service de la Ville,
- Suivi des acquisitions, cessions, opérations de portages fonciers avec le SAF ou l'EPFIF.

Volets juridique, financier et administratif :

- Choix puis mise en œuvre des procédures d'aménagement et outils de financement pour les opérations à venir, avec l'appui du service juridique, et en lien étroit avec la ville (rédaction conventions d'aménagement, PUP, passage dans les instances),
- Préparation, suivi et exécution des budgets des projets, ville / EPT,
- Mobilisation des partenaires financiers et suivi des participations ou subventions, en lien avec les services des finances,
- Préparation des documents, notes et rapports, pour les instances délibérantes Villes / EPT.

Missions spécifiques :

- Participation aux actions de concertation, réunions publiques, ...
- Suivi de la communication en lien avec les Directions de la Communication de la Ville et du Territoire.

Participation à la dynamique à l'échelle du Territoire et de la ville (participation à des groupes de travail transversaux, contribution à la réflexion).

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-3 Chargé.e de mission aménagement et urbanisme

Quartier triage – Villeneuve-Saint-Georges (H/F)

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux.

Activités relatives au poste

Le.la chargé.e de missions aura en charge le suivi des projets suivants :

- Le projet de redynamisation du quartier habité de Triage

Caractérisé par son enclavement entre Seine et faisceau ferroviaire, ainsi que par sa vulnérabilité au risque inondation, ce quartier a cependant un potentiel de renouvellement important et la proximité de la Seine, ses berges et le grand paysage qu'elle offre, sont des atouts indéniables. Le projet comporte plusieurs opérations de constructions de logements neufs, en urbanisme négocié, portées par des promoteurs ou des bailleurs :

- Opération Village en Seine, portée par SADEV94 et Pierreal : 310 logements dont le chantier s'engage en avril 2021 et va durer jusqu'en 2024, sous convention PUP pour la participation au financement des travaux du groupe scolaire et de l'ouvrage incendie.
- Projets Nexity et Valophis : ensemble de 200 logements environ en deux opérations distinctes, permis non déposés.

Le projet comporte également des projets d'équipements publics avec l'implantation d'une crèche départementale de 90 berceaux et la restructuration-extension d'un groupe scolaire, ainsi que la construction d'un ouvrage incendie. Le montage financier et juridique des travaux du groupe scolaire et de l'ouvrage incendie est à finaliser en coordination avec les opérations Nexity et Valophis.

Une étude urbaine pourrait ainsi être lancée en 2022 par l'EPA ORSA à l'échelle du quartier.

Le chargé de missions assurera également pour la commune l'interface avec le projet de renouvellement du site ferroviaire du Triage dans le cadre du Contrat d'Intérêt National. Ce site qui s'étend sur environ 200 hectares connaît de fortes problématiques d'accessibilité et de vulnérabilité aux inondations. La SNCF, principal propriétaire foncier et occupant du site, a entamé une importante reconfiguration de ses activités :

- Au nord du site (hors CIN) avec le projet Villeneuve Demain consistant en la reconstruction d'un technicentre de maintenance pour les rames du RER D et de la ligne R (2020-2026).
- Au sud, inscrit au CIN depuis 2018, une étude co-pilotée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (au sein du pôle Stratégie et transition écologique) et l'EPA ORSA doit aboutir à un schéma d'aménagement prenant en compte les mutabilités foncières des activités de la SNCF. Ce projet d'envergure, multi-partenarial, et principalement à vocation économique et logistique, comporte dans ses réflexions la réalisation d'une voie de desserte et de désenclavement du site du triage. L'étude s'achevant en 2021, les suites du projet sont conditionnées à l'engagement des partenaires et à la faisabilité économique de la voie de desserte.

- Autres projets urbains :

- **Reconversion du site Phillips / Signify**
Le groupe a présenté les mesures d'accompagnement pour les salariés qui seront impactés par le transfert de l'activité au Plessis-Pâté (91) et réaffirmer son souhait d'accompagner la vente du site dans une optique de densification des activités économiques. La Martiniquaise est intéressée par une partie du site qui est trop grand pour ses besoins. La municipalité a proposé au marché international de Rungis les 70 000 mètres. D'autres groupes tels que Prologis ont manifestés de l'intérêt pour ce site. Il ou elle devra accompagner les services de la ville en partenariat avec ceux de l'EPT tel que le service économie emploi pour la mutation et la reconversion de ce site en lien avec les objectifs des élus. Il ou elle devra travailler en lien étroit avec les services pour s'assurer que les projets soient compatibles avec les règles d'urbanisme en vigueur d'autant que le site a été construit sur d'anciens marécages.
- **Intermarché**
Le groupe Intermarché se questionne sur le repositionnement de sa moyenne surface sur un autre site de la ville et de valoriser son terrain actuel situé dans le tissu pavillonnaire de la ville ou de requalifier le bâtiment actuel aux nouvelles normes ou encore une opération mixte sur site. Il ou elle devra accompagner les élus et le groupe Intermarché dans ces réflexions notamment en cas de reconversion du site et une procédure de renouvellement urbain pour créer des logements en zone de bruit.
Il ou elle devra proposer un outil d'aménagement cohérent pour réaliser les équipements publics nécessaires.
- **Passerelle**
Le site de la passerelle de Villeneuve-Saint-Georges a en centralité par rapport aux projets de : Triage, CIN, NPRU Quartier Nord est le carrefour d'échange pour se rendre à la gare RER de Triage via la passerelle qui surplombe les voies SNCF.
La RN6 qui ne permet pas un franchissement aisé pour les piétons cyclistes depuis que la passerelle de franchissement a subi un accident et n'a pas été réinstallée.
Les différentes ambitions pour les quartiers ou projets précités vont voir les piétons transiter via ce quartier qui est potentiellement mutable. Il ou elle suivre l'évolution de ce quartier et proposer des études ou axes de réflexions pour accompagner cette transition en lien avec les autres projets.
- **Berges**
La Seine et ses berges jouent à la fois le rôle de réservoir de biodiversité et de corridor écologique au titre du Schéma Régional de Cohérence Écologique. Ainsi, le projet de requalification du quartier de Triage intègre la création de cheminements doux autour du quartier qui s'inscrivent dans des continuités écologiques à conforter et à poursuivre dans les relations avec les berges de la Seine et le Parc Interdépartemental des Sports, et à plus large échelle. Il ou elle devra accompagner la ville dans les réflexions partenariales pour le suivi et l'aménagement de ces espaces qui s'inscrivent dans une échelle intercommunale voire interdépartementale.

Missions générales du poste :

Volets urbain, opérationnel et technique de chacun des projets :

- Pilotage des différentes procédures nécessaires à la mise en œuvre des projets : ZAC ou concession d'aménagement, conventionnement en PUP, SRU, en lien avec la ville,
- Coordination avec les différents services de la ville en amont des dépôts des permis de construire, en lien avec les porteurs de projets (promoteurs, architectes, bailleurs...) dans un objectif d'amélioration des projets pour les habitants et usagers,

- Vérification de la cohérence des projets et de leur conformité avec les documents d'urbanisme en lien étroit avec le service droit des sols ; mise en œuvre de l'évolution des documents d'urbanisme lorsque nécessaire,
- Etablissement d'une vision globale à l'échelle du quartier habité de Triage et du CIN Triage permettant un suivi, à cette échelle, des calendriers des opérations, de leur programmation, de l'avancement de leur commercialisation, ainsi que des travaux de voirie et de réseaux des concessionnaires (SNCF, SyAGE, DSEA, SUEZ),
- Suivi, en lien avec la direction des Espaces publics de la Ville, des projets de création de voiries, d'espaces publics et d'espaces verts prévus dans le cadre des projets, dont participation à la rédaction des conventions de rétrocession dans le domaine public,
- Il ou elle analyse les évolutions techniques ou financière des projets pour aider à la décision les élus et les équipes de la ville,
- Il ou elle représente la collectivité à des réunions techniques avec les partenaires institutionnels,
- Il ou elle assiste et conseille les élus lors des comités de pilotages,
- Il ou elle participe aux réunions de coordination AMO/OPCU missionnées par la ville.

Volet foncier :

- Mise en œuvre et suivi des conventions d'action et de portage foncier avec les partenaires foncier, aménageurs et les services de la Ville,
- Suivi et mise à jour des droits de préemption urbains et droits de priorité (délégations, périmètres...),
- Suivi des conventions d'occupation précaires avec le service de la Ville,
- Suivi des acquisitions, cessions, opérations de portages fonciers avec le SAF ou l'EPFIF.

Volets juridique, financier et administratif :

- Suivi des conventions de PUP existantes avec les services juridique et finances,
- Choix puis mise en œuvre des procédures d'aménagement et outils de financement pour les opérations à venir, notamment les opérations Nexity et Valophis sur le quartier Triage, devant participer au financement de l'extension d'un groupe scolaire et de l'ouvrage incendie, en cohérence avec les procédures en cours, avec l'appui du service juridique, et en lien étroit avec la ville (rédaction conventions PUP, passage dans les instances),
- Préparation, suivi et exécution des budgets des projets, ville / EPT,
- Mobilisation des partenaires financiers et suivi des participations ou subventions, en lien avec les services des finances,
- Préparation des documents, notes et rapports, pour les instances délibérantes Villes / EPT.

Missions spécifiques :

- Participation aux actions de concertation,
- Suivi de la communication en lien avec les Directions de la Communication de la Ville et du Territoire,

Participation à la dynamique à l'échelle du Territoire et de la ville (participation à des groupes de travail transversaux, contribution à la réflexion globale et de proximité).

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-4 Directeur.trice du pôle des projets urbains (H/F)

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés - ingénieurs territoriaux.

Activités relatives au poste

Le directeur du pôle projets urbains accompagne ces orientations politiques à travers le pilotage de trois secteurs : aménagement, grands projets mobilités, renouvellement urbain et planification pilotés par des directeurs délégués.

Dans les dix prochaines années, de nombreuses mutations urbaines vont contribuer à la création de nouveaux lieux de vie, et plus globalement d'une nouvelle attractivité territoriale.

Cette nouvelle vision du développement urbain du territoire est confortée par des nouvelles opportunités de mobilités sur le territoire (gare du Grand Paris Express, itinéraire cyclable, réseaux de bus, restructuration des lignes de RER). Des grands secteurs de projets font l'objet d'une attention et d'une gouvernance particulière, tels que ceux de Villeneuve Saint Georges-Triage, SENIA Orly-Thiais, la Cité de la gastronomie, Campus Grand Parc à Villejuif.

Le pôle projets urbains, dans le cadre des compétences de l'EPT, accompagne les procédures d'évolution des PLU des villes, dans la période de construction du PLUi.

Les opérations de renouvellement urbain constituent des projets ambitieux permettant la transformation des quartiers prioritaires au service des habitants. L'EPT agit avec les villes et au côté des partenaires, avec une dimension décisionnelle et de responsabilité directe, y compris financière, dans la conduite des 11 projets de renouvellement urbain.

Par le développement de l'ensemble des projets urbains, il s'agit d'une part de promouvoir et construire leur soutenabilité financière, et d'autre part, de participer la construction de la ville, dans toutes ses composantes et centrée sur le bien-être des habitants, la solidarité, la transition écologique.

Dans ce cadre, le directeur assure :

1. Le pilotage du pôle

Assure la coordination globale du pôle et en particulier des équipes et des projets.

Cadre les objectifs stratégiques, définit le programme d'actions sur les champs d'intervention, et fixe les priorités.

Partage la vision globale et stratégique, et manage le collectif de directeurs délégués.

Donne du sens, fixe le cap, décide.

Traite les problèmes complexes, régule la charge de travail et les conflits.

Favorise la communication ascendante, descendante et transversale.

2. La relation aux élus

Garantit la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques.

Négocie, échange avec les élus des villes (Maires, maires-adjoints) concernant les projets (projets d'aménagement et de renouvellement urbain).

Promeut les projets de la direction auprès des élus, est force de proposition.

Accompagne la gouvernance politique avec les Vice-Présidents de l'EPT, et entre les élus EPT et villes.

3. Sa contribution aux collectifs de travail internes

Participe au comité de direction de la DGA et contribue aux projets transversaux de la DGA.

Participe à la direction générale élargie et relaie des orientations de la direction générale auprès des équipes du Pôle.

Contribue aux démarches portées par la direction générale. Les dossiers relatifs à l'évolution du temps de travail et à l'élaboration du pacte financier, fiscal et social présentent pour le pôle des enjeux importants qui nécessitent la mobilisation du directeur.

4. Le pilotage et suivi des projets

Pilote et développe les projets transversaux, a un rôle de conseil et accompagnement.

Est le référent du portefeuille des projets de la direction.

Favorise la transversalité au sein du pôle, avec les autres pôles de la DGA, et avec les autres DGA dans un objectif de réussite des projets.

5. La relation avec les villes

Crée du lien sur les secteurs et thématiques de la direction, assure la coordination des projets avec les directeurs, DGA, DG au sein des équipes des villes, en vue de co-construire les projets

Qualifie et régule les demandes des villes.

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-5 Chargés.es de communication (H/F)

Ces postes sont proposés sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Activités relatives au poste

- Participe à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité : évaluation des enjeux et des besoins.
- Planifie et met en œuvre les actions de communication et de relations publiques, plus particulièrement en lien avec les actions culturelles, sportives et de loisirs du territoire : suivi et actualisation du calendrier général des actions de communication et du planning de travail du service, évaluation du temps nécessaire au bon déroulement des étapes à l'édition d'un document, respect des échéances.
- Élaboration des plans de communication, recueil et traitement de l'information, brief créatif, coordination des prestataires.
- Suivi de l'exécution créative des campagnes de communication (brief, sélection de graphistes freelance).
- Suivi et recherche des partenariats média.
- Conseille les services et structures en matière de communication et relations publiques : Montage de réunions de coordination des secteurs concernés, analyse des enjeux et des besoins, conseil dans les actions de communication et les supports, conseil dans la structuration et l'organisation de l'information. Rédaction des contenus.
- Secrétaire de rédaction de la lettre d'information interne. Rédaction éditoriale. Reportages et interviews. Suivi de réalisation et de la mise en page.
- Participe à la gestion administrative et financière du service : élaboration des budgets prévisionnels, rédaction des conventions, contrôle des bons de commande...

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-6 Chef.fe de mission journalisme (H/F)

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Activités relatives au poste

Exposition publiques liées au poste :

- Pilotage et animation de présentations publiques (filmées et rediffusées sur différents supports : site internet, chaîne YouTube, intranet, réseaux sociaux, etc.) mandatées par la Direction générale et le Cabinet de la Présidence : préparation des interventions en lien avec l'ensemble des DGA et des services / niveau de responsabilité élevé du fait de la prise de parole en direct,
- Pilotage et animation de l'événement de communication interne « Les Midis de l'EPT » : préparation des interventions en lien avec l'ensemble des DGA et des services,
- Interviews de personnalités politiques à la demande du Cabinet ou du service Développement économique.

Expertise journalistique :

- Valorisation des missions/actions/projets de l'EPT à travers des interviews de personnalités/agents (artistes, sportifs, élus, directeurs d'établissements culturels, vidéos #surleterrain, #lumièresur, etc.),
- Promotion de la culture et du sport sur le territoire à travers l'animation éditoriale du portail web « Sortir », dédié aux activités culturelles et sportives du territoire (mise en ligne quotidienne de contenus, réalisation d'interviews, actus, agenda, etc.),
- Veille média à travers l'élaboration et la diffusion (mail + Yammer) d'une revue de presse quotidienne,
- Relations presse et villes : diffusion d'informations relatives à des événements/projets phares de l'EPT pour relais via leurs différents médias (en collaboration avec la community manager).

Coordination / encadrement :

- Coordination et accompagnement du réseau des contributeurs du portail internet « Sortir » (directeurs et/ou agents des équipements culturels),
- Tutorat des alternants/apprentis vidéastes.

Missions annexes :

- Participation à la définition et à la mise en œuvre de la politique de communication,
- Secrétariat de rédaction,
- Animation des réseaux sociaux en suppléance de la community manager,
- Aide à la rédaction du rapport d'activité en lien avec la chargée de communication interne,
- Participation au projet de mise en place d'un outil photothèque et d'autorisations photos-vidéos en lien avec la photographie.

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-7 Responsables des infrastructures CLOUD et infrastructure système (H/F)

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Activités relatives au poste

Sous la responsabilité du directeur des systèmes d'information, le secteur infrastructures systèmes de la Mission Numérique à la charge de maintenir en condition opérationnelle et de faire évoluer en fonction des nouveaux besoins l'ensemble des infrastructures numériques serveurs de l'EPT. Ce secteur s'inscrit dans une démarche importante de Cloudification (IaaS, PaaS, SaaS) et de sécurisation des technologies.

Dans ce contexte, le responsable des infrastructures systèmes :

- Encadre l'ensemble des administrateurs système. Il gère au quotidien les administrateurs systèmes mais accompagne également ses agents sur l'évolution de leurs missions et de leurs compétences notamment sur le développement de la dimension « Cloud », la sécurité, et les aspects financiers des solutions mises en œuvre. Il impulse auprès de ses équipes, la mise en place de bonnes pratiques communes au service.
- Conçoit une stratégie d'hébergement des fonctions informatiques : Etude, expérimentation, analyse des options Cloud liées au système (SaaS, Pass & IaaS) sur des critères multiples techniques et non-techniques : sécurité juridique, technique et humaine, coûts financiers, vecteur juridique, avantages techniques des solutions, pérennité des partenaires extérieures...
- Assure le pilotage de l'ensemble des évolutions des systèmes et des opérations lourdes de maintenance. Il coordonne l'équipe d'administrateurs, en lien avec les autres secteurs de la mission numérique dans une logique de projets. Il assure en particulier le reporting, la remontée d'information et les alertes vers la direction des systèmes d'information et la direction générale.
- Porte une démarche d'amélioration de la qualité de service notamment par la mise en place d'une cartographie des systèmes homogène sur l'ensemble du secteur : schéma des infrastructures système On Premises et Cloud ainsi que d'une documentation normée de procédures, logigrammes, inventaires.
- Assure une veille sur les technologies de son secteur, propose des évolutions en lien avec les orientations structurelles des tendances technologiques. Il est l'un des acteurs majeur de la sécurité informatique, en particulier il assure une veille technologique sur ce sujet, propose des pistes d'amélioration et pilote la mise en œuvre de plusieurs projets liés à cybersécurité.
- Gère le budget, les achats, les stocks et la stratégie de commande publique de son secteur.

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-8 Chef.fe de projet Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (H/F)

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés.

Activités relatives au poste

- Elaborer la stratégie intercommunale de Sécurité et de Prévention de la délinquance et son programme d'actions sur 6 communes essonniennes de l'EPT :
 - Accompagner l'AMO dans la réalisation d'un diagnostic de sécurité et de prévention de la délinquance et dans l'émergence de préconisations.
 - Rédiger les cahiers des charges nécessaires à la réalisation du diagnostic.
 - Evaluer la mise en œuvre et si possible l'impact des actions menées dans le cadre de la politique actuelle.
 - Mesurer les délinquances et le sentiment d'insécurité sur le territoire afin d'objectiver l'évolution dans le temps des problématiques.
 - Analyser la gouvernance des instances dédiées à la sécurité et à la prévention et les partenariats.
 - Favoriser une dynamique partenariale pour faire émerger un diagnostic partagé.
- Animer et organiser administrativement le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) :
 - Recenser les besoins en matière de prévention de la délinquance et en sécurité, proposer et participer à la mise en œuvre des politiques publiques en la matière.
 - Gérer et développer les relations avec les différents partenaires institutionnels : animation des groupes de travail partenariaux (ateliers thématiques), mise en synergie des acteurs du champ Prévention-Sécurité.
- Mettre en œuvre et coordonner les actions en matière de prévention de la délinquance, de sécurité et d'actions spécifiques en lien notamment avec les Contrats de Ville des Portes de l'Essonne et de Viry, la Maison de Justice :
 - Mettre en place des actions spécifiques en fonction des besoins en lien avec les partenaires institutionnels et municipaux.
 - Animer et coordonner le plan d'actions relatif à la prévention de la radicalisation avec le chef de projet du Contrat de ville des Portes de l'Essonne.
 - Identifier et mobiliser les différents partenaires stratégiques.
- Veille sur les dispositifs se rapportant à la sécurité et à la prévention de la délinquance, de même sur les financements pouvant être mobilisés dans ce cadre et gestion des dossiers de subventions.
- Suivre les associations relevant du champ Prévention-Sécurité et de la Prévention Spécialisée, financées par l'EPT.
- Participer et contribuer à la réflexion du projet d'extension du dispositif de vidéoprotection.

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

3- Ouverture de postes

3.1. Ouverture de postes dans le cadre du budget 2021

Dans le cadre de la délibération n°2021-03-16_2270 portant débat d'orientations budgétaires 2021, et de la délibération n°2021-04-13_2304 portant budget principal – budget primitif 2021, 19 postes ont été autorisés en ouverture.

Après les 5 postes qui ont été ouverts lors du Conseil territorial du 14 septembre 2021 (n° 2021-09-28_2450), doivent désormais être ouverts dès à présent huit nouveaux postes, dont sept postes permanents (recrutement de fonctionnaires) et un poste non permanent (recruté dans le cadre d'un contrat de projet).

3.1.1. Emplois permanents

- 1 poste d'assistante de gestion administrative redevance spéciale (pôle financier et comptable de la DGA espace public)
- 1 poste de gestionnaire redevance spéciale (pôle financier et comptable de la DGA espace public)
- 1 poste de référent de collecte (pôle déchets de la DGA espace public)
- 3 postes d'animateurs déchets (pôle déchets de la DGA espace public / bassin 4 – Chevilly-Larue)
- 1 poste de coordinateur des animateurs déchets (pôle déchets de la DGA espace public / bassin 4 – Chevilly-Larue)

Grades	Temps de travail	Nombre de poste	Commentaires
Adjoint administratif	TC	2	Ouverture
Adjoint technique	TC	4	Ouverture
Agent de maîtrise	TC	1	Ouverture

3.1.2. Emplois non permanents : contrats de projet

Conformément au décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique, pris pour l'application de la loi transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 6 août 2019, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des contrats de projet. Il est précisé que l'emploi créé dans le cadre d'un contrat de projet est un emploi non permanent qui peut relever de la catégorie A, B ou C et peut être à temps complet ou à temps non complet.

Le contrat de projet doit répondre à un besoin temporaire de l'administration pour mener un projet nécessitant des compétences spécifiques, pour la réalisation d'un projet ou d'une opération spécifique ; l'échéance du contrat de projet correspond à la réalisation du projet ou de l'opération.

Il est précisé que les postes ouverts bénéficiant de financements extérieurs seront couverts par des recrutements sous la forme de « contrats de projet » pour une durée égale à celle de leur financement.

Sur cette base, il est proposé d'ouvrir le poste non permanent suivant :

- 1 poste de chargé de mission clauses sociales

Le(la) chargé.e de mission « clauses sociales » a pour mission de mettre en œuvre et de suivre les clauses d'insertion liées à différentes opérations d'aménagement et marchés du territoire (Grand Paris Express, opérations NPRU, marchés de l'EPT et de différents maîtres d'ouvrage intervenant sur le territoire).

Cette création d'emploi fait l'objet d'une subvention de 50 000 € via la SNCF.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. De la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Grades	Filière	Cat. hiérarchique	Nombre de postes	Temps de travail
Attaché	Administrative	A	1	Temps complet

4- Promotions internes

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour pouvoir procéder à une mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des nominations par promotions internes après avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.

Filière	Catégorie hiérarchique	Grades	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Technique	C	Agent de maîtrise	TC	2	Création
Administrative	A	Attaché territorial	TC	4	Création

Les postes d'origine ci-après listés seront supprimés à l'issue de la période de détachement pour stage de six mois, dès titularisation des agents.

Filière	Catégorie hiérarchique	Grades	Temps de travail	Nombre de postes à supprimer
Technique	C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC	1
		Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		1
Administrative	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	2
		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		1
Culturelle (patrimoine et bibliothèque)	B	Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	TC	1

5- Avancements de grade

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour pouvoir procéder à une mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des nominations par avancement de grade dans le cadre des lignes directrices de gestion en matière de valorisation et de promotion des parcours professionnels.

Filière	Catégorie	Grade	Nombre de postes supprimés	Nombre de postes créés
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	0	3
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	7
Administrative	C	Adjoint administratif	7	0
Administrative	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	0	1
Administrative	B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	5
Administrative	B	Rédacteur	5	0
Administrative	A	Attaché principal	0	7
Administrative	A	Attaché	7	0
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	0	1
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	1
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine	1	0
Culturelle	B	Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	0	1
Culturelle	B	Assistant de conservation	1	0
Culturelle	B	AEA principal 1 ^{ère} classe	0	4
Culturelle	B	AEA principal 2 ^{ème} classe	4	0
Culturelle	A	Bibliothécaire principal	0	1
Culturelle	A	Bibliothécaire	1	0
Culturelle	A	PEA hors classe	0	4
Culturelle	A	PEA classe normale	4	0
Animation	B	Animateur principal 2 ^{ème} classe	0	1
Animation	B	Animateur	1	0
Socio-Culturelle	A	Conseiller supérieur socio-éducatif	0	1
Socio-Culturelle	A	Conseiller socio-éducatif	1	0
Sportive	B	Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	0	4
Sportive	B	Educateur des APS	4	0
Technique	C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	0	2
Technique	C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	16
Technique	C	Adjoint technique	16	0
Technique	C	Agent de maîtrise principal	0	3
Technique	C	Agent de maîtrise	3	0
Technique	B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	0	1
Technique	B	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	4
Technique	B	Technicien	4	0
Technique	A	Ingénieur en chef hors classe	0	1
Technique	A	Ingénieur en chef	1	0
Technique	A	Ingénieur hors classe	0	2
Technique	A	Ingénieur principal	2	1

DELIBERATION

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le budget de l'Établissement Public Territorial et notamment son chapitre 012 ;

Vu le tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre ;

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le conseil territorial délibère, et, à la majorité,

1. Approuve la modification du tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ainsi qu'il est présenté en annexe.
2. Autorise pour les huit postes ci-après listés, le recrutement d'agents contractuels dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent contractuel selon les conditions suivantes :
 - Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser,
 - Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A),
 - Détention des niveaux de diplômes requis (ou au regard expérience acquise),
 - Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.

Postes de :

- Chef.fe de mission relations entreprises (H/F)
- Chargé.e de missions Aménagement et Urbanisme-projets des berges et ZAC Pologne Villeneuve-Saint-Georges (H/F)
- Chargé.e de mission aménagement et urbanisme - Quartier triage – Villeneuve-Saint-Georges (H/F)
- Directeur.trice du pôle des projets urbains (H/F)
- Chargés.es de communication (H/F)
- Chef.fe de mission journalisme (H/F)
- Responsables des infrastructures CLOUD et infrastructure système (H/F)
- Chef.fe de projet Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (H/F)

3. Autorise l'ouverture de huit postes : sept emplois et un emploi non permanent recruté dans le cadre d'un contrat de projet.
4. Précise que le nouveau tableau des effectifs est ainsi modifié au 1^{er} janvier 2022.
5. Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 59 – Contre 27 – Abstentions 7



A Vitry-sur-Seine, le 20 décembre 2021

Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 22 décembre 2021
ayant été publiée le 21 décembre 2021

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Annexe - Conseil Territorial du **14 décembre 2021** - Tableau des effectifs

GRADES OU EMPLOIS	Cat.	Effectif ancien	Effectif nouveau	Dont temps non complet	Dont postes détachés auprès ESH LOGIREP	Postes pourvus
EMPLOI DE CABINET		2	2	0		2
Collaborateur de cabinet	A	2	2	0		2
EMPLOI FONCTIONNEL		8	8	0		6
Directeur général des services	A	1	1	0		1
Directeur général adjoint	A	7	7	0		5
FILIERE ADMINISTRATIVE		481	483	6		414
Administrateur général	A	1	1	0		1
Administrateur hors classe	A	2	2	0		1
Administrateur	A	4	4	0		3
Directeur territorial	A	5	5	0		3
Attaché hors classe	A	6	6	0		4
Attaché principal	A	25	32	0		27
Attaché	A	133	131	0		112
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	16	14	0		15
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	24	28	0		23
Rédacteur	B	50	45	0		32
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	49	52	0	1	50
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	64	68	0		62
Adjoint administratif	C	102	95	6	1	81
FILIERE TECHNIQUE		548	550	1	2	455
Ingénieur en chef hors classe	A	0	2	0		2
Ingénieur en chef	A	7	5	0		1
Ingénieur hors classe	A	1	3	0		2
Ingénieur principal	A	33	32	0		24
Ingénieur	A	31	31	0		19
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	10	10	0		9
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	21	24	0		18
Technicien	B	40	37	0		24
Agent de maîtrise principal	C	35	37	0		33
Agent de maîtrise	C	38	36	0		24
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	44	46	0		41
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	77	91	0	2	82
Adjoint technique	C	212	196	1		176
FILIERE ANIMATION		22	22	0		18
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	0		2
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	0	1	0		1
Animateur	B	3	2	0		1
Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	C	3	3	0		3
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	C	5	5	0		4
Adjoint animation	C	9	9	0		7

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

GRADES OU EMPLOIS	Cat.	Effectif ancien	Effectif nouveau	Dont temps non complet	Dont postes détachés auprès ESH LOGIREP	Postes pourvus
FILIERE SPORTIVE		98	98	6		83
Conseiller des APS	A	2	2	0		1
Éducateur des APS principal 1ère classe	B	11	11	0		10
Éducateur des APS principal 2ème classe	B	20	24	0		23
Éducateur des APS	B	61	57	3		46
Opérateur des APS Principal	C	1	1	0		0
Opérateur des APS qualifié	C	3	3	3		3
FILIERE CULTURELLE (secteur patrimoine/bibliothèque)		120	119	0		110
Conservateur	A	2	2	0		2
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1	1	0		1
Attaché de conservation du patrimoine	A	3	3	0		1
Bibliothécaire principal	A	1	1	0		1
Bibliothécaire	A	6	5	0		3
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	7	7	0		7
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	29	29	0		29
Assistant de conservation	B	18	18	0		14
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	15	16	0		16
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	14	14	0		14
Adjoint du patrimoine	C	24	23	0		22
FILIERE CULTURELLE (secteur enseignement artistique)		440	440	289		401
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1ère catégorie	A	3	3	0		2
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	39	43	7		40
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	94	90	52		77
Assistant d'enseignement principal 1ère classe	B	97	101	61		95
Assistant d'enseignement principal 2ème classe	B	187	183	151		171
Assistant d'enseignement artistique	B	20	20	18		16
FILIERE POLICE		3	2	0		0
Brigadier chef principal	C	2	1	0		0
Gardien-brigadier de police municipale	C	1	1	0		0
FILIERE MEDICO SOCIALE		9	9	1		8
Psychologue hors classe	A	1	1	0		1
Psychologue classe normale	A	1	1	0		0
Conseiller socio-éducatif supérieur	A	0	1	0		1
Conseiller socio-éducatif	A	1	0	0		0
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1	0		1
Assistant socio-éducatif	A	2	2	1		2
Technicien paramédical de classe normal	B	1	1	1		0
Agent social principal de 2° classe	C	1	1	0		1

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

AUTRES		11	11	10		11
Emploi spécifique		11	11	10		11
Contrat de projet	A	0	3	0		3
	B	0	0	0		0
	C	0	2	0		2
TOTAL		1743	1749		4	1508